

Règlement sur la protection des arbres

Nous vous informons que le règlement sur la protection des arbres, accepté par le Conseil communal le 16 avril 2012 (préavis 1/2012) a été validé par la Cheffe du Département de la Sécurité et de l'Environnement.
Un formulaire d'annonce d'abattage d'arbres est disponible sur le site internet www.valbroye.ch ou sur demande à l'administration communale.

Fauchage des terrains incultes, émondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'art. 59 de la Loi sur les routes, et celles des art. 8 – 11, et 15 de son Règlement d'application, prescrivant entre autres que :

- les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation ;
- les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :
 - a) 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue ;
 - b) 2 mètres dans les autres cas ;
- les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :
 - a) au bord des chaussées à 5 m. de hauteur et 1 m. à l'extérieur ;
 - b) au bord des trottoirs à 2,50 m. de hauteur et à la limite de la propriété.

Selon le Code rural et foncier (art. 123 – 128, 142), les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer et de le curer régulièrement.
Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires jusqu'au 15 août au plus tard. Dès le 16 août, les contrevenants seront dénoncés et les travaux seront exécutés aux frais des intéressés.

La Municipalité rappelle qu'il est interdit de mettre feu aux herbes sèches entre le 1^{er} mars et le 31 octobre.

Notice d'information du Département de la sécurité et de l'environnement aux propriétaires

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises itinérantes effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux d'entretien aux propriétaires. Il s'agit notamment de **démoussage des toits, désherbage des terrasses, places pavées et chemins.**

Les infractions suivantes sont alors fréquemment constatées :

- les produits chimiques le plus souvent utilisés (Eau de Javel mélangée à de la soude caustique par exemple) ne sont pas autorisés pour ce type d'usage ;
- les personnes qui proposent leurs services ne sont pas au bénéfice d'un permis pour l'utilisation professionnelle de produits phytosanitaires. De plus, elles méconnaissent la législation suisse en la matière ;
- les prescriptions élémentaires en matière de récupération des eaux de lavage, de leur traitement et de leur élimination ne sont pas respectées.

Dans ces conditions, ces travaux sont tout à fait illégaux, et causent régulièrement d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions dans nos cours d'eau.

Par conséquent, tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu pour responsable, en tant que commanditaire des travaux.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau sans adjonction de produit chimique. Pour tout renseignement technique, s'adresser à l'inspection des produits chimiques.

Toute information à ce sujet peut être communiquée à la police cantonale vaudoise s'il s'agit d'une pollution avérée ou imminente. Tél. 021 644 44 44.

Vie locale

Retour en images sur la journée Broye Découverte et le mini slow-up organisé à Granges le 5 mai 2012.

Résultats du concours :

1. Sylvie Despraz, Granges
2. Christian Delpedro, Combremont-le-Grand
3. Georges Winz, Combremont-le-Grand



Réception des nouveaux citoyens et des nouveaux habitants

Le 25 mai dernier, la Municipalité a eu le plaisir de recevoir une septantaine de nouveaux habitants et de nouveaux citoyens au Battoir à Granges.

Le syndic Guy Delpedro (à gauche) et le Président du Conseil communal Florian Savary (à droite) entourent une magnifique brochette de nouveaux citoyens !



Photo: Jean-Daniel Fattebert

Fête du 1^{er} Août 2012 à Combremont-le-Petit

Cette année, le 1^{er} août officiel de Valbroye aura lieu à Combremont-le-Petit.

- Dès 19h00 Apéritif offert au Jardin du Four
19h30 Partie officielle
- Sonnerie des cloches
 - Appel au drapeau
 - Salutations et accueil
 - Mot de la Jeunesse de Combremont-le-Petit
 - Message du syndic de Valbroye
 - Hymne national (fanfare de Combremont-le-Grand et assemblée)
 - Message de Mme Anne-Marie Droz, diacre
 - Fanfare

Dès 20h00 Repas à la grande-salle « Cou de porc grillé »
Soupe offerte

Dès 21h30 Montée au feu du 1^{er} août en char
22h30 **Magnifique feu d'ARTIFICE!**

Suite de la soirée :

BAR « Guillaume Tell » de la Jeunesse

★★★ Animation – Restauration – Ambiance ★★★

Nous espérons vous retrouver nombreux pour venir fêter le 1^{er} août en notre compagnie. A tout bientôt.

Org. Jeunesse de Combremont-le-Petit

La Municipalité

Les autres célébrations du 1^{er} Août :

Combremont-le-Grand		
1^{er} août	19h15	Départ du cortège avec le char des enfants sur la place de l'Eglise
	19h30	Repas proposé par la Sté de Jeunesse au Refuge
	22h00	Feu et moment officiel, avec la participation de la fanfare de Combremont.
Sassel		
31 juillet	20h00	Départ du cortège des enfants depuis le Café. Grillades et tonnelle sur la Place du Collège. Org. Sté de Jeunesse
Marmand		
1^{er} août	20h00	Rendez-vous autour du Four à pain, Place des Escargots (abri PC en cas de pluie) Saucisses et boissons à prix sympa! Pas de feu de joie, ni de feu d'artifices. Org. Ass. du four à pain « Lè Couquelye »
Seigneux		
31 juillet	20h00	Ouverture du Bar à la Place de Jeux
1^{er} août	13h30	Rallye pédestre
	18h00	Rôti à la broche, puis déplacement vers le feu. Org. Sté de Jeunesse Seigneux-Henniez
Prévonloup		
1^{er} août	18h00	Rendez-vous au village à Prévonloup Org. Jeunesse de Prévonloup
Cerniaz		
		Les habitants de Cerniaz sont invités à partager un repas à la salle de commune le samedi 1 ^{er} septembre 2012.

Valbroye

Infos



Bulletin d'information à la population

N° 7 - 15 juillet 2012

Conseil communal

Lors de sa séance du 25 juin 2012, le Conseil communal a :

- accepté le préavis 05/2012 – demande d'adhésion à l'Association des communes SDIS Broye-Vully ;
- accepté le préavis 06/2012 – achat d'un véhicule supplémentaire pour les employés communaux ;
- accepté le préavis 07/2012 – comptes et gestion 2011 ;
- procédé au renouvellement de la commission des finances ;
ont été élus : Mme Nicole Courvoisier Bettex
M. Alain de Blasio
M. Jacques Despraz
M. Cyril Fivaz
M. Lucien Rossat
- procédé au renouvellement de la commission de gestion ;
ont été élus : M. Christoph Blaser
M. Stéphane Cosendai
M. Roger Crottaz
M. Pierre-André Gaille
M. Jean-Daniel Gilliard
- procédé au renouvellement du Bureau du Conseil,
ont été élus : Mme Valérie Borioli Sandoz, Présidente
M. Frédéric Gilliard, vice-président
M. Cyril Fivaz, 2^e vice-président
Mme Sylvie Bosse, scrutatrice
M. Eric Mages, scrutateur
M. Roland Mottet, scrutateur suppléant
M. Béat Nussbaumer, scrutateur suppléant

Prochaines séances :

- 27 août 2012, 20 h 15, Combremont-le-Petit
- 8 octobre 2012, 20 h 15, Combremont-le-Grand
- 30 novembre 2012, 19 h, Sassel

Les séances du Conseil communal sont publiques.

Les extraits du procès-verbal des séances du Conseil communal sont disponibles sur le site internet www.valbroye.ch.

Inauguration de la déchèterie du Replan à Granges

Vous êtes cordialement invités à l'inauguration de la déchèterie du Replan, le samedi 1^{er} septembre 2012 dès 09 h 30.

Sassel – objets encombrants

Dorénavant, les objets encombrants des habitants de Sassel sont collectés exclusivement à la déchèterie du Replan à Granges.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'accès à la déchèterie.

Archives

Une exposition de divers documents tirés des archives des huit communes fusionnées aura lieu à Granges, au Centre Sous-Bosset les samedi 29 et dimanche 30 septembre 2012.

Contrôle des champignons

Mme Sabrina Danzeisen, contrôleuse reconnue par la VAPKO, est à disposition de la population pour le contrôle des champignons à la Droguerie du Portail, Grand-Rue 64, à Payerne. Tél. 026 660 25 18.

Pour les mois de septembre et octobre (sauf du 10 au 15 septembre 2012) : Lundi, mardi et jeudi toute la journée.

Pour les autres mois : sur rendez-vous à la droguerie.



VALBROYE VOUS PROPOSE UNE INITIATION GRATUITE AU NORDIC WALKING

**MARDI
18 SEPTEMBRE 2012
de 18 h 00 à 19 h 30
RENDEZ-VOUS
Parking de l'église à Granges**

Marcher avec des bâtons, ça s'apprend !

Ils vous seront prêtés le temps de l'initiation.

Venez découvrir les bases de la marche nordique.

Prévoyez une tenue confortable ainsi que des baskets !

Inscriptions et renseignements

Corinne Terrettaz, 021 623 37 43, corinne.terrettaz@fvls.vd.ch

www.allezhop-romandie.ch



Jardin d'enfants Le Ballon Rouge



Le Ballon Rouge, rue de Sous-Bosset 20 à Granges, accueille les enfants de 2 ans et demi à 5 ans de 8 h 30 à 11 h 30.

Pour tout renseignement :

Mme Frédérique Bärismwyl, Rue de Verdairu 2, 1523 Granges-près-Marnand, 026 668 03 65, 076 329 55 54.

Des places sont disponibles pour la rentrée de septembre 2012 !



CANICULE

RESTEZ AU FRAIS
LES PÉRIODES DE CANICULE SONT ÉPROUVANTES POUR
PETITS ET GRANDS, MAIS LES SENIORS SONT PLUS
PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS. SOYONS SOLIDAIRES ET
PRÊTONS-LEUR ATTENTION, SURTOUT LORSQU'ILS SONT
SEULS OU DÉPENDANTS.

Administration

Adresse : Administration communale de Valbroye
Rue du Collège 16
Case postale 56
1523 Granges-près-Marnand

Ouverture des bureaux durant les vacances scolaires d'été du lundi 9 juillet au vendredi 24 août 2012 : tous les matins de 09 h à 11 h.

Mardi : guichet fermé (réception téléphonique uniquement)

Téléphones et fax :

Contrôle des habitants	tél. 026 668 54 00 = N° principal fax 026 668 54 01
Bourse	tél. 026 668 54 10 fax 026 668 54 11
Greffe	tél. 026 668 54 20 fax 026 668 54 21

Adresses électroniques

Greffe	greffe@valbroye.ch
Bourse	bourse@valbroye.ch
Contrôle des habitants	habitants@valbroye.ch
Site internet	www.valbroye.ch

Adresses électroniques des Municipaux

Guy Delpedro	g.delpedro@valbroye.ch
Christian Cosendai	c.cosendai@valbroye.ch
Patrice Favre	p.favre@valbroye.ch
Patrick Gander	p.gander@valbroye.ch
Dominique Grange	d.grange@valbroye.ch
Cosette Hausammann	c.hausammann@valbroye.ch
Eric Maire	e.maire@valbroye.ch
Michaël Thomi	m.thomi@valbroye.ch
Valérie Hadorn	v.hadorn@valbroye.ch

Des informations vous manquent...

... rendez-vous sur le site internet www.valbroye.ch, ou adressez-vous à l'administration communale qui est à votre service selon l'horaire indiqué.

En prévision de la parution du prochain bulletin, n'hésitez pas à nous communiquer toutes remarques ou informations utiles qui pourraient y figurer.

